



L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

1	2025-022	Decision modificative budgétaire n°2	Approuvée
2	2025-023	Aliénation du tracteur et épareuse	Approuvée
3	2025-024	Création d'emplois et modification du tableau des effectifs	Approuvée
4	2025-025	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	Approuvée
5	2025-026	Stérilisation et Identification des chats libres sauvages - Souscription d'une convention avec 30 millions d'amis	Approuvée
6	2025-027	Bail à ferme pour la parcelle agricole de la commune AB92	Approuvée
7	2025-028	Mise en place d'un droit de préemption commercial du centre village	Approuvée
8	2025-029	Approbation du rapport de la CLECT	Approuvée
9	2025-030	Proposition de projet de repartition des sièges à l'EPCI	Approuvée
10	2025-031	Modification des statuts du SMEG	Approuvée